



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

⚠ Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture.....	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	14
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux	14
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	15
2.3. A des fins de visibilité	16

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'ENVIRONNEMENT
9, rue des Etats Généraux
78000 Versailles - France
Tél. +33 (0)1 30 68 09 10
SASU au capital de 7 622,45€
Siret 391 562 378 000 37 - APE 8542Z
Etablissement d'enseignement supérieur privé

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur ☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ☒

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☒

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☒

Partenariats pour l'innovation ☒

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☐

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

L'internationalisation est au cœur du projet pédagogique du Collège de Paris, donc de l'Institut supérieur de l'Environnement, ses missions et ses valeurs.

Tout d'abord l'ouverture internationale est, explicitement, l'une de nos trois valeurs fondatrices avec l'excellence pédagogique et l'accompagnement individualisé des étudiants vers l'emploi. Cette ouverture internationale repose sur deux axes simples : (1) accueillir des étudiants étrangers dans tous nos cursus en cycle court, licence et master en les ayant au préalable totalement informé sur les offres de cours et de formation (2) favoriser la mobilité de nos étudiants et leur assurer une pleine reconnaissance de leurs activités durant leur mobilité en leur attribuant notamment des crédits ECTS.

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

Ensuite notre projet est de faire du Collège de Paris une « université de l'excellence française ». L'Institut supérieur de l'Environnement y trouve donc toute sa place. Notre mission est de promouvoir les savoir-fraçais grâce à la formation. C'est la raison pour laquelle nous privilégions le développement de programmes susceptibles d'intéresser des étudiants internationaux dont les questions et les métiers liés à l'Environnement et au développement durable. Nous souhaitons vivement, dans le cadre d'ERASMUS+, attirer les meilleurs étudiants du monde entier favorisant la mobilité de l'étudiant au niveau Master, notamment en développant des Masters doubles, multiples, conjoints d'une qualité exceptionnelle délivrés par des consortiums d'établissements européens.

En ce qui concerne plus spécifiquement la politique de partenariat :

(a) – Nous choisissons prioritairement des partenaires qui ont manifestement envie de collaborer avec nous. En particulier, nous privilégions les partenaires qui recherchent des échanges bilatéraux et pas seulement réceptifs. Dernier critère : nous préférons les universités pluridisciplinaires qui permettent une collaboration sur un plus grand nombre de programmes. La présence d'un dispositif de formation linguistique comparable au notre au sein de l'établissement est un plus.

(b) – Quelle que soit la nature de la mobilité, deux zones sont privilégiées. (1) les pays émergents, en particulier ceux qui ont une forte demande de formation en France : c'est la raison pour laquelle nous avons ouvert un bureau en Chine. (2) les pays européens avec jusqu'alors une dominante anglo-saxonne qui correspondait à la demande principale de mobilité étudiante, mais nous souhaitons nous diversifier à toute l'Europe.

(c) – Le groupe prioritaire en ce qui concerne la mobilité reste les étudiants, en particulier les étudiants de niveau Bachelor et Mastère. C'est-à-dire des élèves qui ont déjà validé ou sont en cours de validation un premier diplôme de l'Institut Supérieur de l'Environnement (généralement le Titre RNCP) et qui peuvent, soit dans le cadre d'une préparation à l'emploi, soit dans le cadre d'une poursuite d'études, bénéficier d'un séjour académique ou d'un stage hors de France. Notre particularité est d'avoir beaucoup d'alternants : la mobilité de ce public, habitué à des études gratuites et rémunérées, pose des problèmes spécifiques que nous parvenons à traiter, partiellement, grâce à la mobilité à fin de stage, plus professionnalisante et généralement moins coûteuse que la mobilité académique.

L'Institut Supérieur de l'Environnement a toujours choisi ses partenaires avec la plus grande attention.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Le premier objectif de l'adhésion au programme Erasmus+ concerne la mobilité des étudiants de l'Institut Supérieur de l'Environnement dans le cadre des stages.

Notre objectif est que 30% de nos étudiants de Bachelor puissent bénéficier en 2024 d'une mobilité internationale stage pendant leur cursus (soit environ 30 étudiants par an). Nous avons aussi l'objectif que 15% de nos étudiants de Mastère (soit environ 25 étudiants par an) puissent bénéficier d'une mobilité internationale stage pendant leur cursus.

Pour sa mise en œuvre, la stratégie suivante est mise en place :

- Un référent mobilité internationale au sein de l'équipe administrative de l'école a été nommé. Il a pour rôle d'informer et accompagner nos étudiants dans leurs démarches de mobilité.
- Des campagnes d'informations sont régulièrement organisées au sein du campus pour sensibiliser les étudiants à cette démarche. Elles peuvent prendre la forme d'ateliers participatifs ou notamment des étudiants témoignent de leurs mobilités passées auprès des étudiants de l'école.
- L'école, via son réseau, dispose de nombreux partenariats avec des entreprises hors de France qui soumettent des offres de stages et offres de mobilités. Le département relation entreprises de l'école est en charge de la communication des offres aux candidats à la mobilité.

- Le référent mobilité internationale accompagne les étudiants afin de trouver une mobilité stage, préparer leur mobilité et assurer le suivi de l'action, avant, pendant et après.
Ce suivi personnalisé et individualisé des étudiants permet d'atteindre nos objectifs stratégiques en permettant une grande implication et mobilisation des étudiants.

Notre deuxième objectif est d'accueillir des étudiants internationaux au sein de notre école. Nous souhaitons d'ici 2024 augmenter ce pourcentage de 10 à 20%. Pour cela, l'adhésion au programme Erasmus+ est essentiel. Pour ce faire nous souhaitons la mise en place de coopération entre organisation et institutions. Pour ce faire, nous avons mandaté un responsable du développement international au sein de l'organisation. Son rôle est de nouer des contacts avec des établissements et universités européennes dans le but de nouer des partenariats. Chaque partenariat fait d'abord l'objet d'un Mémoire d'Understanding, peu engageant, signé par le Directeur. Sous réserve que l'institution partenaire nous semble sérieuse, nous signons assez facilement ce type de document qui marque une volonté de coopérer. Ce document est signé par la Direction de l'Institut Supérieur de l'Environnement et fait nécessairement l'objet d'un contact à ce niveau-là.

Les conventions institutionnelles plus détaillées sont discutées directement, selon les cas, par la Responsable du développement international (accord de mobilité) ou la Directrice des études (accord portant sur des programmes de formation) et suivies par elles.

L'ensemble de ces actions engagées et la participation du programme de la charge Erasmus+ aura des impacts significatifs sur la stratégie institutionnelle de l'Institut Supérieur de l'Environnement. Nous pouvons indiquer :

- Une augmentation de visibilité et de reconnaissance pour les formations de l'Institut Supérieur de l'Environnement qui permettra d'accroître le nombre de diplômés.
- La mobilité des personnels permettra l'accroissement des compétences qui aura un impact positif sur l'ensemble de l'établissement.
- La mobilité des étudiants dans le cadre des stages renforcera la professionnalisation de ces derniers et les rendront plus attractifs sur le marché de l'emploi. Cela aura un impact positif sur la reconnaissance de notre établissement.
- La participation à des coopérations entre établissements permettra l'acquisition de bonnes pratiques et permettra d'accroître la qualité du pilotage de l'établissement.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Notre volonté d'adhérer à la Charte Erasmus+ s'inscrit pleinement dans notre stratégie d'internationalisation et de modernisation de nos établissements. Nous souhaitons :

- renforcer, qualitativement et quantitativement, la mobilité de nos étudiants et de nos personnels et augmenter leur niveau de qualification tout au long de la vie.
Pour cette action, notre objectif est qu'en 2024 30% de nos étudiants de Bachelor et 15% de nos étudiants de Mastère bénéficient d'une action de mobilité dans le cadre d'un stage. Nous souhaitons aussi d'ici 2024 passer de 10 à 20% d'étudiants internationaux dans nos programmes.
- adapter notre politique de mobilité (destination, durée, type de mobilité) à la spécificité de chacun de nos établissements ou de nos programmes
- mettre en cohérence nos coopérations avec les politiques internationales des collectivités où nous sommes implantés, notamment la région Ile-de-France
- améliorer à travers nos cours et nos formations la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur
- contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Europe grâce à la mobilité et à la coopération transnationale

- faire constamment le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser le développement régional, d'où notre volonté de développer des partenariats avec la région Ile-de-France et d'autres régions dans le monde
- améliorer la gouvernance et le financement en s'engageant à en informer l'agence nationale ; permettre, c'est l'enjeu clé de notre adhésion, à nos étudiants issus de quartiers difficiles de bénéficier de ces politiques de mobilité.

Je me permets en conclusion d'insister sur ce dernier point. Les diplômes professionnels que délivre l'Institut supérieur de l'Environnement s'adressent en partie des étudiants peu aisés. Ce public est souvent exclu des politiques de mobilité, en particulier parce qu'il ne peut pas retrouver à l'étranger un statut (étudiant et salarié avec prise en charge de sa formation) aussi favorable qu'en France. Le Collège de Paris dont fait partie l'Institut supérieur de l'Environnement dispose de moyens et d'idées pour permettre, malgré cela, à ses étudiants de partir durant leurs études. Mais nous avons besoin pour cela de nous inscrire pleinement dans les nouveaux standards de mobilité européenne promus par Erasmus+.

L'Institut Supérieur de l'Environnement souhaiterait renouveler la Charte Erasmus pour développer de nombreux programmes du cadre ERASMUS+, les échanges entre étudiants bien évidemment mais aussi l'échange de professeurs pour de meilleures pratiques. Des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et l'Espagne l'intéressent beaucoup car le Développement durable y est une thématique particulièrement abordée. De nombreux établissements dans ces pays nous intéressent et nous aimerions beaucoup développer un projet avec plusieurs de ces pays. Notre objectif est d'ici 2024 la signature de 5 partenariats avec des établissements européens.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion sont ancrés dans les valeurs fondamentales de l'Institut Supérieur de l'Environnement. Elles sont rappelées, notamment, dans le règlement intérieur de l'établissement qui régit les règles de fonctionnement de l'école. Ce document est contraignant et doit être approuvé tous les ans par les étudiants et le personnel. Son non-respect peut entraîner des sanctions.

L'Institut Supérieur de l'Environnement garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons. Pour ce faire, plusieurs dispositifs sont en place :

- La possibilité de suivre certains parcours de formation en alternance. Ce système permet la gratuité des frais de scolarité pour l'étudiant qui est rémunéré par sa structure d'accueil pendant toute la formation. Ce principe est un véritable correcteur d'inégalités sociales
- L'attribution, tous les ans, par l'Institut Supérieur de l'Environnement, de bourses d'études à ses étudiants. Ces bourses, qui représentent un pourcentage des frais de scolarité, sont attribuées sur critères sociaux et mérite scolaire.
- La mise en place de partenariats avec des organismes favorisant l'inclusion sociale. A titre d'exemple, l'Institut Supérieur de l'Environnement a un regard particulier des candidatures en provenance de l'Institut de l'Engagement qui permet à des jeunes engagés dans un volontariat (service civique) de valoriser leur expérience par la poursuite d'étude.
- En qualité de CFA (Centre de formation des apprentis), l'Institut Supérieur de l'Environnement a nommé un référent handicap afin de tout mettre en œuvre pour l'accueil dans de bonnes conditions d'étudiants porteur d'un handicap.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

L'Institut Supérieur de l'Environnement mettra en place à partir de 2021 l'initiative de la carte d'étudiant européenne et fera la promotion de l'application mobile du programme Erasmus+.

Pour ce faire, l'établissement formera ses chargés de scolarité sur le sujet afin de rendre son utilisation opérationnelle, en appui avec le département IT de l'établissement. Nos étudiants ont déjà accès à de nombreuses ressources en ligne via notre logiciel de scolarité. Cette habitude déjà acquise facilitera le rythme d'adoption de la carte d'étudiant européenne.

Des ateliers seront programmés avec les étudiants pour leur expliquer le fonctionnement et intérêt de ce principe.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur spécialisé en environnement et développement durable, la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement fait partie de l'ADN de l'Institut Supérieur de l'Environnement.

Dans le cadre du programme Erasmus+, les mesures suivantes sont envisagées :

- Il sera fait promotion des mobilités douce dans le cadre des actions de mobilités des étudiants. Pour ce faire, nous indiquerons et inciterons nos bénéficiaires à demander un soutien financier pour frais de voyage élevés au titre de la ligne budgétaire « coûts exceptionnels » (jusqu'à un maximum de 80% des coûts admissibles totaux), y compris dans les cas où les participants optent pour des moyens de transport plus propres à plus faible émission de carbone (par exemple le train), ce qui entraîne des frais de voyage élevés.
- Au cours des dernières années, l'établissement a investi dans des équipements de visio conférence HD. Ces équipements permettent la mise en place de réunions et échanges de qualité qui permettent d'éviter certains déplacements. Dans le cadre de notre politique de développement Erasmus+, la visio conférence est ainsi également privilégié aux déplacements.
- De nombreux partenariats ont été mis en place avec des structures associatives de lutte contre le réchauffement climatique. Nous pouvons citer LPO, WWF ou encore Greenpeace. Nos étudiants mènent des actions dans ces associations et doivent en rendre compte au sein d'enseignements dédiés. Cela permet de former nos étudiants notamment à la sensibilisation sur ces sujets. Ainsi, nos étudiants, dans le cadre de programmes de mobilités, sont en capacité d'informer et sensibiliser d'autres étudiants sur les bonnes pratiques à tenir afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.
- L'établissement est partenaire de l'association Reforest'Action qui permet de calculer l'empreinte carbone d'un projet et de planter des arbres afin de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique. Chaque projet de mobilité fera l'objet de plantation d'arbres pour contribuer à réduire l'empreinte carbone de ces projets.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

L'Institut Supérieur de l'Environnement fait la promotion du Service Civique auprès de ses étudiants. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Dans le cadre des enseignements, les étudiants doivent tous les ans réaliser une mission professionnelle, notamment dans le cadre de l'obtention de crédits ECTS. Depuis 2018, au-delà des stages et de l'apprentissage, l'Institut Supérieur de l'Environnement a inclus le Service Civique parmi les actions professionnalisantes permettant d'obtenir des crédits ECTS.

Tous les ans, une réunion d'information sur le Service Civique est réalisée en interne dans l'établissement auprès des étudiants. Nous accompagnons par ailleurs nos étudiants sortants, à l'issue d'un cursus de formation, qui le souhaitent, à l'obtention d'un service civique.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Tous nos programmes sont découpés en Unités d'Enseignement représentant un certain nombre de Crédits. Chaque année de formation représente 60 crédits – soit 180 crédits pour nos programmes de niveau Bachelor et 120 crédits pour nos programmes de niveau Master et BTS.

Pour effectuer cette répartition en crédits nous avons appliqué le ratio suivant : 20 heures de travail (en cours ou en situation professionnelle ou en groupe) équivaut à 1 crédit. Cette méthodologie s'appuie sur les règles du guide d'utilisation des ECTS (2015).

L'Institut Supérieur de l'Environnement attache une grande importance au transfert de crédits et à la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage.

L'Institut Supérieur de l'Environnement, afin de garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage, dispose :

- D'un catalogue de cours à jour, avec des descriptions des programmes menant à l'obtention d'un diplôme, des unités d'enseignement individuelles et des tableaux de répartition des notes. Il s'agit d'une application bien expliquée pour l'allocation de crédit ECTS et qui s'appuie sur le guide utilisation ECTS (2015).
- Des suppléments au diplôme pour tous les diplômés, émis automatiquement et gratuitement dans une langue largement utilisée
- Des critères de reconnaissance transparents et appliqués dans tous les établissements d'enseignement supérieur.
- D'une inclusion dans les contrats d'études des conditions d'obtention des crédits ECTS.

L'Institut Supérieur de l'Environnement s'engage à ce que les crédits ECTS soient transférés sans délais dans le dossier de l'étudiant et soient retracés dans le relevé de notes de l'étudiant.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel :

La mobilité du personnel est fortement incitée auprès de tous et est évoquée lors des entretiens annuels d'activités comme un outil de développement ou de valorisation.

Les coopérations et mobilités européennes voire internationales sont considérées comme une continuité, un prolongement possible et souhaité du travail de chacun, tant sur la relation entreprise, la recherche, la formation mais aussi toutes les fonctions supports. Elles sont perçues comme un terrain supplémentaire d'apprentissage contribuant à l'enrichissement individuel mais également collectif.

L'information sur les opportunités de mobilités, d'acquisition de compétences et de financements est portée à la connaissance de tous par différents moyens (réunions, mails, échanges directs...). Chaque mobilité fait l'objet d'un programme avec l'atteinte d'objectifs en adéquation avec la stratégie globale Erasmus+.

Le service RH est en support pour l'organisation des mobilités. A l'issue de la mobilité, un compte rendu est demandé afin de mutualiser les acquis de l'expérience auprès des différents services concernés.

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Un référent mobilité a été nommé au sein de l'établissement. Son rôle est notamment de centraliser toutes les actions de communication sur les activités soutenues par le programme :

- Il s'assure de l'insertion et de la mise à jour des éléments de communication sur les activités d'Erasmus+ sur les différents supports de communication de l'école (site web, brochure de formation, réseaux sociaux, affiches).
- Il organise régulièrement des ateliers d'information auprès des étudiants et du personnel sur les différentes actions du programme
- Il assure un suivi individualisé des étudiants ayant manifesté un intérêt pour une action de mobilité.

La déclaration de politique Erasmus sera disponible sur la page suivante :

<https://institut-superieur-environnement.com/ecole/>

Veillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

L'Institut Supérieur de l'Environnement est engagé dans une démarche qualité qui vise notamment l'obtention d'une double certification Qualiopi et ISO 9001.

Dans ce cadre, le bon fonctionnement de l'adhésion au programme Erasmus+ devient un des objectifs de l'établissement avec notamment la mise en place d'indicateurs explicités dans ce documents (30% de mobilité pour les Bachelor, 15% pour les Mastère et passer de 10 à 20% d'étudiants internationaux dans les cursus).

Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du système de management de la qualité de l'Institut Supérieur de l'Environnement. Ils seront discutés dans le cadre des revues de direction via le principe de l'auto-évaluation ECHE. Ils seront aussi audités tous les deux ans par un organisme externe.

Cela assure une pérennité en interne de la démarche et permettra d'assurer de sa bonne communication et application par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.

Par ailleurs, le comité de Direction de l'établissement a donné instruction au référent mobilité de l'établissement d'assurer deux fois par an une formation et sensibilisation des personnels sur l'adhésion à la charte du programme Erasmus+.

